

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement le 17 février 2016 pour la séance du 23 février 2016 à 20 heures à la mairie.

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant :

- *Approbation de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2016*
- *Compte rendu des décisions du Maire*
- *Compte administratif 2015 Commune*
- *Compte administratif 2015 Assainissement collectif*
- *Compte administratif 2015 lotissement de la Marre Boutier*
- *Comptes de gestion 2015*
- *Affectation du résultat 2015 Commune*
- *Affectation du résultat 2015 assainissement collectif*
- *Vote du taux des trois taxes 2016*
- *Subvention de fonctionnement 2016 à l'école privée Saint Joseph*
- *Indemnité gardiennage église 2016*
- *Subvention 2016 animateur sportif*
- *Subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale*
- *Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Henri Matisse*
- *Accueil loisirs et TAP : convention de partenariat 2016 avec l'UFCV*
- *Programme modernisation voirie hors agglomération 2016*
- *Approbation du Plan Communal de Sauvegarde*
- *Urbanisme : modification du PLU de la commune de Combourg*
- *Questions diverses*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Jean-Paul MURIE, Danielle HUOT, Patrick LEMESLE, Jean-François GUERIN, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Loïc LEBRET, Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX, Nathalie LEFEUVRE, Olivier MILLION

Absente excusée à partir de la délibération n° 09_2016 : Florence DAVID

Pouvoir : Olivier MILLION à Loïc LEBRET

Secrétaire de séance : Sonia ROBERT

OBJET DE_07_2016 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la séance précédente en date du 20 janvier 2016.

Monsieur Loïc LEBRET rappelle le souhait de Madame Nathalie LEFEUVRE de recevoir par courriel les diagnostics d'accessibilité des bâtiments communaux et en demande l'inscription au compte rendu.

D'autre part, il fait remarquer que lors de la présentation de l'avis des Domaines pour l'achat du terrain route de la Gare, il n'a pas été indiqué que la présente évaluation ne tenait pas compte de la présence éventuelle de pollution(s), d'amiante, de plomb ou d'insectes xylophages, ce qui à son avis vient diminuer le prix d'achat.

Monsieur le Maire lui précise que cette observation sur l'absence de mention n'a pas été formulée lors de la séance du 20 janvier et n'a donc pas à être retranscrite dans le procès-verbal correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu avec les remarques exposées ci-dessus.

OBJET DE_08_2016 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A. **Décision n° 01/2016 du 11 février 2016** : acceptation de l'indemnité de sinistre de GROUPAMA, relative au versement d'une somme de 505.50 € au titre du remboursement d'un bris de glace à la véranda de l'ancien presbytère.
- B. **Décision n° 02/2016 du 12 février 2016** : renonciation à l'exercice du droit de préemption suite à la transmission par Maître Jérôme CAZUGUEL, 6 rue de l'Etang du Miroir 35430 CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 12 bis rue de la Marre Boutier, cadastré AB 700 et 703, d'une superficie totale de 804 m², appartenant à Monsieur et Madame Michel DURAND.

OBJET DE_09_2016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : COMMUNE

Préfecture de Rennes, reçu le 08/03/2016

Monsieur le Maire procède à une interruption de séance, d'environ une demi-heure, suite au malaise de Madame Florence DAVID jusqu'à son départ de la salle du conseil municipal.

Après cette interruption, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte administratif 2015 de la Commune, après examen en commission des Finances du 10 février 2016.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, Monsieur le Maire dresse les constats suivants :

- une augmentation des dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) due principalement aux charges liées aux rythmes scolaires.
- Concernant le chapitre 12 (charges de personnel), les frais de personnel sont maîtrisés : + 2.20 % au lieu de 1.37 % en 2014.
- Au niveau du chapitre 65 (Autres charges de gestion courante), la baisse des indemnités des élus, décidée en début de mandat, est assez significative par rapport à 2013. La cotisation au SDIS apparaît pour la dernière fois suite à sa prise en charge dans le budget de la Communauté de Communes Bretagne Romantique à compter de 2016.

En résumé, le budget de fonctionnement augmente en raison de la réforme des rythmes scolaires.

Au niveau des recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire constate une baisse du chapitre 73 (Impôts et taxes). Au niveau du chapitre 74 (Dotations, subventions et participations), il indique que le Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a diminué de 21 512 € par rapport à 2013. De plus, la commune a encaissé à ce chapitre les remboursements de l'Etat concernant les emplois aidés, ainsi que l'aide du Département et le fonds d'amorçage de l'Etat concernant les rythmes scolaires.

Au niveau du chapitre 75 (Autres produits de gestion courante), il constate une baisse inexplicquée des locations de la salle des fêtes en 2015. La tendance serait à la hausse pour 2016.

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) relate l'encaissement du remboursement de la réparation des vitraux de l'église par Groupama pour un montant de 13 474.26 €.

Concernant l'investissement, Monsieur le Maire donne lecture des différents travaux réalisés et des recettes encaissées.

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène DURÉ, Adjointe au Maire, adopte par 9 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET)) non motivées, le Compte Administratif de la Commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 866 604.20 €

Recettes : 1 070 781.73 € + Excédent reporté : 274.24 € = 1 071 055.97 €

Soit un excédent de fonctionnement : **204 451.77 €**

Investissement

Dépenses : 659 537.48 € + déficit reporté : 53 41990 € = 712 957.38 €

Recettes : 556 622.77 € + affectation : 288 000 € = 844 622.77 €

Soit un excédent d'investissement : **131 665.39 €**

Résultat global : 336 117.16 €

OBJET DE_10_2016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Préfecture de Rennes, reçu le 08/03/2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte administratif 2015 de l'assainissement, après examen en commission des Finances du 10 février 2016.

Il précise qu'un emprunt s'est terminé en 2015 et que la commune a encaissé six participations de raccordement au réseau.

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène DURÉ, Adjointe au Maire, adopte à l'unanimité le Compte Administratif de l'Assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 24 848.46 €

Recettes : 56 390.53 € + excédent reporté : 2 56008 € = 58 950.61 €

Soit un excédent d'exploitation de : **34 102.15 €**

Investissement

Dépenses : 33 171.84 €

Recettes : 22 114.73 € + excédent reporté : 9 667.87 € + affectation : 30 000.00 € = 61 782.60 €

Soit un excédent d'investissement de : **28 610.76 €**

Résultat global : 62 712.91 €

OBJET DE_11_2016 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Préfecture de Rennes, reçu le 08/03/2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte administratif 2015 du lotissement de la Marre Boutier, après examen en commission des Finances du 10 février 2016. Aucune opération n'a été réalisée. Ce budget est clos au 31 décembre 2015, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2015.

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Hélène DURÉ, Adjointe au Maire, adopte par 9 voix pour et 2 voix contre (Loïc LEBRET et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET)), justifiées par l'abandon du projet de lotissement, le Compte Administratif du lotissement de La Marre Boutier qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Investissement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat global : 0 €

OBJET DE_12_2016 : COMPTES DE GESTION 2015

Préfecture de Rennes, reçu le 08/03/2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des recettes encaissées, les Comptes de Gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de 2014, tous les titres de recettes émis, tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, statuant sur l'exécution des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET DE_13_2016 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 : COMMUNE

Préfecture de Rennes, reçu le 08/03/2016

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 : Commune.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement : Commune

Constatant que le compte administratif de la Commune présente :

- un excédent de fonctionnement de 204 451.77 €

- un excédent d'investissement de 131 665.39 €

Décide d'affecter à l'unanimité un montant de **204 000 €** à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 Commune.

OBJET DE_14_2016 : AFFECTATION DU RESULTAT 2015 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Préfecture de Rennes, reçu le 08/03/2016

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 de l'Assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation : Assainissement

Constatant que le compte administratif de l'Assainissement présente :

- un excédent d'exploitation de 34 102.15 €

- un excédent d'investissement de 28 610.76 €

Décide d'affecter à l'unanimité un montant de **30 000 €** à l'article 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2016 Assainissement.

OBJET DE_15_2016 : VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES 2016

Préfecture de Rennes, reçu le 08/03/2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2016, soit les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.69 %
Taxe foncier bâti : 14.16 %
Taxe foncier non bâti : 41.93 %

Il précise que ces taux sont maintenus à l'identique depuis 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_16_2016 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016 A L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

En application du contrat d'association liant l'Ecole Privée Saint-Joseph et l'Etat, la commune s'est engagée à verser à cet établissement scolaire une aide financière pour couvrir la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes maternelles et élémentaires avec la prise en charge d'une partie des élèves extérieurs en fonction du pourcentage d'élèves extérieurs fréquentant l'école publique par tranche d'âge.

Pour l'année 2016, la référence prise pour le calcul de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Joseph est le coût d'un élève de l'Ecole Publique Henri Matisse pour l'année 2014 lequel s'est élevé à **324.24 €** par élève élémentaires et à **1 078.15 €** par élève maternelle, inférieur au coût moyen départemental qui s'élève à 369 € en élémentaire et 1 136 € en maternelle.

En conséquence, compte tenu de l'effectif de l'école privée au 1^{er} septembre 2015 et des modalités de prise en charge (délibération du 28/08/2009), le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'Ecole Privée Saint Joseph une subvention de fonctionnement de **74 444.25 €** pour l'année 2016.

OBJET DE_17_2016 : INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

Les préposés au gardiennage des églises communales peuvent bénéficier d'une indemnité annuelle. En 2014, le plafond de cette indemnité est fixé à 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. En dessous de ces plafonds, il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci. Monsieur le Maire propose de verser une indemnité de **320 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_18_2016 : SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF

Préfecture de Rennes, reçu le

Monsieur le Maire propose de verser au FCLMB une subvention 2016 concernant l'animateur sportif d'un montant de **10 643 €**. Cette subvention sera versée trimestriellement. Monsieur le Maire précise que l'animateur intervient 6 heures par semaine dans les deux écoles de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

OBJET DE_19_2016 : SUBVENTION AU CCAS

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

Monsieur le Maire propose de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'équilibre d'un montant de **7 500 €** pour l'année 2016. En effet, le CCAS n'a plus de ressources propres, seulement des dépenses liées au colis de Noël, au colis des bébés, aux subventions à caractère social et au portage des repas. Cette dernière dépense est en constante augmentation depuis 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

OBJET DE_20_2016 : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE HENRI MATISSE DE BONNEMAIN

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

Il appartient au Conseil Municipal de fixer chaque année le montant de la participation annuelle aux dépenses de fonctionnement de l'école Henri Matisse de Bonnemain demandée aux communes extérieures pour chaque enfant y résidant et scolarisé dans cet établissement. Le montant de la contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Bonnemain est calculé à partir du coût réel.

Considérant les dépenses prises en compte pour l'année civile 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- fixer le montant des contributions demandées aux communes redevables comme suit pour l'année scolaire 2015/2016 :

⇒ Ecole élémentaire : 324.24 € / élève

⇒ Ecole maternelle : 1 078.15 € / élève

- autoriser le Maire à appeler les participations auprès des Communes dont les enfants sont scolarisés à Bonnemain.

- proratiser les frais de scolarité en cas de déménagement en cours d'année.

OBJET DE_21_2016 : ACCUEIL LOISIRS ET TAP : CONVENTION DE PARTENARIAT 2016 AVEC L'UFCV

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'UFCV gère l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Bonnemain depuis le 1^{er} juillet 2009, ainsi que les temps d'activités périscolaires depuis le 1^{er} août 2014.

L'objet de la présente offre vise à préciser les conditions du partenariat entre la commune de Bonnemain et l'UFCV pour l'année 2016. L'UFCV s'engage à assurer en partenariat avec la commune de Bonnemain et à sa demande un projet local d'animation, conformément aux informations définies dans le cahier des charges.

Dans le cadre de ces activités, l'UFCV assurera les missions suivantes :

- gestion de l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans

- gestion des temps péri-éducatifs

Dans le cadre du partenariat, la commune de Bonnemain s'engage à verser une participation annuelle à l'UFCV afin de participer au financement de la mission d'animation. La participation pourra être réactualisée en cours d'exercice par simple avenant à la convention d'un commun accord entre les deux parties.

Le détail de ce montant est référencé dans les documents financiers annexés à la présente offre.

La commune de Bonnemain prend par ailleurs en charge les frais de fonctionnement liés aux locaux mis à disposition et les salaires du personnel technique mis à disposition.

Les conditions financières sont les suivantes :

Année 2016 :

→Part TPE (temps péri-éducatifs) : 49 730 €

→Part ALSH : 19 730 €

Total : 69 460 €

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'évolution des dépenses depuis 2009. A la demande de Monsieur Loïc LEBRET, il précise que la participation des familles aux TAP s'élève à environ 5 000 € pour une année et est déduite de la participation versée à l'UFCV.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- valider la convention de partenariat avec l'UFCV,

- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision et notamment la convention de partenariat.

Après en délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

OBJET DE_22_2016 : PROGRAMME MODERNISATION VOIRIE 2016 HORS AGGLOMERATION

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les estimations des travaux d'investissement pour l'année 2016 établies par le service voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Il précise qu'il est prévu de consacrer en 2016 un budget de 40 000 € à la voirie et qu'il faudra donc rajouter d'autres voies. Monsieur Jean-Paul MURIE, 3^{ème} adjoint, informe le conseil qu'il est envisagé, à la demande des

parents d'élèves, d'installer un plateau surélevé devant l'école Henri Matisse et de refaire l'enrobé en entrée d'agglomération sur cette même rue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser en 2016 les travaux de voirie suivants :

Objet	Montant
Elargissement VC n° 15 de la Nouvais	2 721.60 € TTC
Modernisation VC n° 54 de la Chaussée	8 000.00 € TTC
Modernisation CR les Rochelets	7 401.60 € TTC
Modernisation CR Montservin	6 210.00 € TTC
Empierrement CR le Temple	4 320.00 € TTC
Total programme investissement voirie 2016	28 653.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 10 voix pour et 2 abstentions (Loïc LEBRET et Olivier MILLION (pouvoir à Loïc LEBRET)), justifiées par le fait qu'il s'agit d'une présentation partielle du programme de voirie et qu'il manque des précisions (lieux, longueur, ...), cette proposition.

OBJET DE 23_2016 : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S) Préfecture de Rennes,
reçu le 01/03/2016

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et notamment son article L.7313 du Code de la Sécurité Intérieure) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et que l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) est fortement encouragée par la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Le PCS de la commune a été élaboré conjointement avec ECTI et la commission sécurité fin 2015. Le SDIS35 a émis un avis favorable au document le 1^{er} février 2016.

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Le P.C.S comprend un certain nombre de documents qui devront être réactualisés régulièrement.

Monsieur le Maire précise que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été également élaboré. Ce document est une synthèse des principaux risques encourus à Bonnemain. Il a fait l'objet d'une distribution aux habitants par le biais du bulletin communal n° 2.

Après avoir pris connaissance de ce document, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver la Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Bonnemain
- Préciser que, conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.
- Autoriser Monsieur le Maire à transmettre les éléments du plan communal de sauvegarde aux différents services concernés

Ce document sera distribué par messagerie électronique à l'ensemble des conseillers municipaux.

OBJET DE 24_2016 : URBANISME : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COMBOURG

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

Monsieur le Maire explique que la commune de Combours souhaite procéder à une modification n° 5 de son document d'urbanisme pour faciliter le nouvel aménagement du foyer logement situé allée des Châtaigniers. En effet, afin de parer aux signes de vétusté importants du foyer logement et à des besoins nouveaux, il est programmé par la SA La Rance de construire de nouveaux logements à la place du foyer logement actuel. Il est

prévu la création de logements collectifs et individuels, un pôle restauration ainsi que des places de stationnement.

La modification du PLU consiste à modifier le zonage actuel UEb des parcelles adjacentes du foyer logement pour les classer au terme de la procédure en zone UEa, afin de permettre une densité plus importante.

Le Conseil Municipal prend acte de ce courrier et ne formule aucun avis sur cette procédure.

OBJET DE_25_2016 : MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Préfecture de Rennes, reçu le 01/03/2016

Sur proposition de Monsieur Loïc Lebret, et précision de Madame Danielle HUOT, en ce sens qu'il s'agit d'une motion de soutien moral aux agriculteurs mais pas à leurs actions, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce vœu :

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

La commune de Bonnemain, consciente de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes d'Ille et Vilaine, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »

OBJET : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des prochaines dates de réunion :

- Le 25 février 2016 à 20h : réunion à la mairie des agriculteurs de la commune concernant le projet de cartographie des cours d'eaux par la DDTM. Monsieur Loïc LEBRET regrette de ne pas avoir été invité alors qu'il est agriculteur. Monsieur le Maire lui précise que la commune prête seulement la salle et que les invitations ont été effectuées par les agriculteurs eux-mêmes.
- le 19 mars 2016 de 9h à 12h à la salle des fêtes de Bonnemain : rencontre annuelle de l'ensemble des conseillers communautaires et des conseillers municipaux de la Communauté de Communes Bretagne Romantique. Cette matinée d'échanges abordera les thèmes suivants :

- Loi NOTRe et son impact sur le fonctionnement des EPCI et communes.

- Projet de Territoire de la Communauté de Communes Bretagne Romantique

Une convocation nominative à chaque élu du territoire, ainsi qu'un ordre du jour plus détaillé, sera transmis très prochainement.

- le 29 mars 2016 à 20 h : prochain conseil municipal avec vote des budgets primitifs 2016.

- Madame Marie-Hélène DURÉ, 1^{ère} adjointe, communique qu'une nouvelle action Equibr'âge (prévention des chutes chez les personnes âgées) est mise en place à Bonnemain et concerne les personnes à partir de 65 ans. La conférence est prévue le lundi 21 mars 2016 à 14h30 à la salle des fêtes, suivie de 12 séances d'1 heure, étalées entre avril et juin 2016. Une participation de 20 € pour les 12 séances sera demandée individuellement à chaque participant inscrit à l'atelier Équilibr'Age (cotisation + assurance).

- A la question de Monsieur Loïc LEBRET concernant le projet d'acquisition d'un second terrain prévu au dernier conseil et non inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lui répond que les négociations sont abouties mais que l'acquisition est différée dans le temps, étant donné le contexte économique incertain. La réflexion sur cet achat est poursuivie mais en aucun cas abandonnée.

Commune de Bonnemain – Conseil Municipal du 23 février 2016

- Monsieur Loïc LEBRET fait remarquer que dans le dernier MBI, il est indiqué que les élus ont décidé de créer une maison médicale alors que pour lui il a juste donné un avis favorable au projet de création d'une maison de santé. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit juste d'une question de sémantique et que la population a accueilli très favorablement ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

N°	DATE	OBJET	FOLIO
07-2016	23/02/2016	<i>Approbation de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2016</i>	
08-2016	23/02/2016	<i>Compte rendu des décisions du Maire</i>	
09-2016	23/02/2016	<i>Compte administratif 2015 Commune</i>	
10-2016	23/02/2016	<i>Compte administratif 2015 Assainissement collectif</i>	
11-2016	23/02/2016	<i>Compte administratif 2015 lotissement de la Marre Boutier</i>	
12-2016	23/02/2016	<i>Comptes de gestion 2015</i>	
13-2016	23/02/2016	<i>Affectation du résultat 2015 Commune</i>	
14-2016	23/02/2016	<i>Affectation du résultat 2015 assainissement collectif</i>	
15-2016	23/02/2016	<i>Vote du taux des trois taxes 2016</i>	
16-2016	23/02/2016	<i>Subvention de fonctionnement 2016 à l'école privée Saint Joseph</i>	
17-2016	23/02/2016	<i>Indemnité gardiennage église 2016</i>	
18-2016	23/02/2016	<i>Subvention 2016 animateur sportif</i>	
19-2016	23/02/2016	<i>Subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale</i>	
20-2016	23/02/2016	<i>Participation des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement de l'école publique Henri Matisse</i>	
21-2016	23/02/2016	<i>Accueil loisirs et TAP : convention de partenariat 2016 avec l'UFCV</i>	
22-2016	23/02/2016	<i>Programme modernisation voirie hors agglomération 2016</i>	
23-2016	23/02/2016	<i>Approbation du Plan Communal de Sauvegarde</i>	
24-2016	23/02/2016	<i>Urbanisme : modification du PLU de la commune de Combourg</i>	
25-2016	23/02/2016	<i>Motion de soutien aux agriculteurs</i>	

Qualité	NOM	Prénom	Emargement
Maire	PIOT	Marcel	
1 ^{er} adjoint	DURÉ	Marie-Hélène	
2 ^{ème} adjoint	ROBERT	Sonia	
3 ^{ème} adjoint	MURIE	Jean-Paul	
Conseiller municipal	HUOT	Danielle	
Conseiller municipal	LEMESLE	Patrick	
Conseiller municipal	DAVID	Florence	Excusée
Conseiller municipal	LEROUX	Béatrice	Excusée
Conseiller municipal	GUERIN	Jean-François	
Conseiller municipal	ALLAIN	Laurence	
Conseiller municipal	CITRE	Laurent	

Commune de Bonnemain – Conseil Municipal du 23 février 2016

Conseiller municipal	LEBRET	Loïc	
Conseiller municipal	LEFEUVRE	Nathalie	Excusée
Conseiller municipal	MILLION	Olivier	Excusé Pouvoir à Loïc LEBRET
Conseiller municipal	DOUARD	Philippe	